

Sainte- Hélène sur-Mer

SANTEZ-ELEN

bulletin
municipal
kannadig-
kumun



N°20

Hiver Goañv
2025-2026

Infos utiles

Élections municipales
Page 6

Santé - Solidarité

Repas de l'Amitié du CCAS
Page 15

Culture et vie associative

Marché de Noël
Page 18

3 **Édito Pennad-stur**

Le mot du Maire
Infos pratiques

4-7 **Infos utiles Keleier talvoudus**

Bibliothèque municipale
Aide à l'achat et à la location de couches lavables / Ty Forn
Ria Services / Mon autorisation d'urbanisme
FDGDON : lutte contre les ragondins / Elections municipales
Commémoration du 11 novembre 2025
Festival de l'emploi et de l'activité rurale

7 **Etat civil Marilh ar boblañs**8-9 **Vie municipale Buhez-kêr**

Vestiaires / Réforme de la redevance de performance eau potable
et assainissement collectif
Avenant contrat DSP SAUR / Local jeune
Villes et villages fleuris / Cérémonie des vœux / Tarifs 2026

10-12 **Travaux - Environnement Labourioù - Endro**

Voirie / Distribution de compost
Battue sanglier / Nuisibles
Obligation légale de débroussaillage / La signalisation

13-15 **Santé - Solidarité Yec'hed - Kengred**

Solidaribus / CCAS : les Activités Physiques Adaptées
SOLHA vous accompagne dans l'aménagement de votre domicile
Présentation des Jeunes Volontaires d'Unis-Cité / Rétrospective
Flapañ Kafe : qu'est-ce que c'est ?

16-17 **Jeunesse Yaouankiz**

Réduction du gaspillage alimentaire / Programme ALSH
Les «Cafés Parents» / Projet SRAV
«Hot Breizh» : une fête gourmande à la cantine scolaire
Séjour ski 2026 à La Mongie

18-19 **Culture et vie associative
Sevenadur ha buhez-kevredigezh**

Repas des bénévoles / Marché de Noël
Soirée Années 80 / Fest-Noz / Festival «La vie en bulles»
Halloween

20 **Histoire et patrimoine Istor ha glad**

Sécurisation du clocher de l'église : un démontage nécessaire

20 **Agenda Deiziataer**

Chères Hélénoises, Chers Hélénois,



En ce début d'année, permettez-moi de vous adresser, en mon nom et au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, des vœux chaleureux de santé, de sérénité et de réussite. Que 2026 soit, pour vous comme pour notre commune, une année dynamique, constructive et tournée vers l'avenir.

L'année qui s'ouvre intervient dans un contexte national et international marqué par des tensions persistantes : conflits aux portes de l'Europe, instabilité géopolitique, hausse des coûts de l'énergie, ralentissement économique, défis environnementaux. Ces évolutions génèrent des préoccupations légitimes : pouvoir d'achat, avenir des jeunes, difficulté à se loger, qualité de vie, sécurité.

Plus que jamais la force du collectif demeure la meilleure réponse. C'est ensemble, en renforçant nos solidarités locales, que nous pouvons aborder l'avenir avec lucidité mais aussi avec confiance.

A Sainte-Hélène, nous avons encore démontré cette capacité à rester unis et à faire vivre notre commune. Le marché de Noël a connu une fréquentation record, témoignage de votre mobilisation, de votre enthousiasme et votre dynamisme. Ces moments partagés sont autant de preuves de la vitalité de notre vie locale.

L'année sera particulièrement marquée par les élections municipales de mars. Dans le respect de la réserve qui s'impose à cette période, je souhaite simplement rappeler que les projets engagés continuent d'avancer : rénovation-extension de vestiaires, construction d'une nouvelle flèche de l'église, déploiement de la vidéoprotection, organisation d'un séjour ski, accompagnement de nos seniors à travers différents ateliers ...

Au service de notre cadre de vie, de notre environnement et de notre dynamisme associatif, nous poursuivons le travail entamé collectivement.

Je vous remercie de votre engagement et de votre attachement à notre commune. Continuons, ensemble, à faire de Sainte-Hélène un territoire accueillant, vivant et tourné vers demain.

Très belle année à toutes et à tous.

Christèle PERREL,
Maire de SAINTE-HÉLÈNE-SUR-MER

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture Eurioù-digeriñ

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
D'al Lun betek ar Gwener etre 9e ha 12e30

Le samedi de 9h à 12h
D'ar Sadorn etre 9e ha 12e

Rencontrer les élus (our rendez-vous)

Le Maire : Christèle PERREL

Les adjoints :

Gladys LE SAUSSE : solidarités, entraides et action sociale

Sébastien BOUVIER : travaux, urbanisme et environnement

Karine CONQUER : affaires scolaires, périscolaires, enfance, jeunesse

Yann RAOUL : culture, vie associative et communication

Contact D'ar empred

<https://sainte-helene-sur-mer.bzh>

mairie@sainte-helene-sur-mer.bzh

02 97 36 64 36

N'hésitez pas à nous faire part d'éventuels dysfonctionnements dans la distribution du bulletin !



Directrice de publication :
Christèle PERREL

Rédaction :
Equipe municipale

Photographes :
Sébastien BOUVIER, Gladys LE SAUSSE,
Bruno PERREL, Christèle PERREL, Gilles PLUMER

Création graphique :
Gaëlle MAISONNEUVE - kemendall.fr

Impression :
Iris Imprim
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Dépôt légal :
03102025

SCANNEZ CE QR CODE :
Page facebook de la Mairie



de Sainte-Hélène-sur-Mer



Bibliothèque municipale

LE MOT DES BÉNÉVOLES

Le 18 janvier dernier, les bénévoles de la bibliothèque ont offert un moment chaleureux mêlant contes et musique, spécialement dédié aux enfants des deux écoles primaires de la commune. À cette occasion, les élèves de l'école de musique Sonam' ont accompagné la lecture de jolis récits, donnant vie à l'événement intitulé Les Croqueurs d'Histoires... en musique.

À l'issue de cette parenthèse de lecture musicale, un goûter convivial, agrémenté de la traditionnelle galette des rois, a été partagé.

Une belle réussite, très appréciée par le jeune public présent.

Quelques nouveautés littéraires :



- La femme de ménage se marie de Freida McFadden
- Le buveur de brume de Guillaume Gallienne
- Le grand fleuve Amour de Leta Semadeni
- Le chant du prophète de Paul Lynch (prix des libraires 2025 du roman étranger)
- Les étoiles errantes de Tommy Orange

Pour les enfants :



- Loup gris et le gang des petits de Gilles Bizouerne (auteur), Ronan Badel (illustrations)
- Edgar et la malédiction du corbeau de Séverine Gauthier (auteur), Clément Lefèvre (illustrations)
- Minecraft : voyage au bout du monde de Kazuyoshi Seto
- Pokémon : La grande aventure T1, T2 et T3 de Hidenori Kusaka (auteur), Mato (illustrations)

Quelques BD en lien avec le festival BD à venir :



L'urgence de l'eau : enquête à la source de Christian Baudu (auteur), Julie Wo (illustrations) ; Christian Baudu sera en dédicaces lors du festival BD le 7 février prochain et participera à une table ronde avec Luc Aquilina, professeur des Universités (Rennes)

Plouheran : à vélo, de la Bretagne à l'Iran d'Isabel Del Real. Isabel Del Real sera également en dédicaces lors du festival BD de Sainte-Hélène les 7 et 8 février prochains. Elle participera aussi, le dimanche à une table ronde

+ d'infos

Horaires d'ouverture : mercredi de 10h à 12h ; vendredi de 16h30 à 18h ; samedi de 10h à 12h.

Adresse de la bibliothèque en ligne :
<https://sainte-helene-56-pom.c3rb.org>

Aide à l'achat et à la location de couches lavables

Chaque année, 750 000 tonnes de couches jetables sont envoyées chaque année en incinération ou à l'enfouissement en France. Les couches lavables, plus écologiques et plus économiques, sont une solution à la réduction des déchets.

BBO Communauté propose deux aides cumulables :

- 1 mois de location offert auprès de « L'atelier des Langes » avec un kit de 24 couches et quelques équipements pour bien démarrer.
- Une aide de 60 euros pour l'achat de minimum 15 couches lavables (neuves ou d'occasion)

Plus d'information auprès du service déchets de BBO Communauté.

TY FORN

Le Ty Forn est ouvert du mardi soir au dimanche midi.

Chaque jeudi midi, Cindy et Yohann confectionnent un plat traditionnel à déguster sur place ou à emporter : tête de veau, choucroute, cassoulet, blanquette de veau... Ils proposent une soirée concert une fois par mois.

Renseignements : Ty Forn
02 97 85 79 49

FDGDON : lutte contre les ragondins

La commune de Sainte-Hélène dispose d'une convention avec la FDGDON du Morbihan. La FDGDON du Morbihan est une organisation professionnelle, régie par le Code Rural au service du monde agricole, des collectivités et des particuliers. Elle est chargée de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre divers organismes nuisibles du monde animal et végétal sur le département.

Un Arrêté Ministériel en date du 6 Avril 2007 classe le ragondin comme animal nuisible et la lutte est obligatoire au titre de la protection des végétaux.



A ce titre, un Arrêté Préfectoral prescrivant la lutte obligatoire contre le ragondin existe dans le Morbihan

(26 Mars 2013). L'organisation de la surveillance et de la lutte a été confiée par le législateur aux FDGDON et leurs groupements.



De plus, le ragondin est vecteur de maladies transmissibles à l'homme et aux animaux telles que la leptospirose. La contamination peut se faire par contact direct ou indirect (eau souillée par leurs urines).

Chaque année, dans le cadre du plan départemental de la limitation des populations de ragondins, une campagne de piégeage est organisée sur la commune de Sainte-Hélène sous le contrôle de la FDGDON.

Les pièges sont posés et relevés quotidiennement par les piégeurs : André AUDO, Francis DREVAL, Daniel JUVIGNY, Jean-Paul LE BIHAN.

Le FDGDON accompagne aussi la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques et de chenilles processionnaires.

RIA SERVICES

Yann JULIEN, hélénois, propose ses services pour tous les travaux de jardinage et de petits bricolages (tonte, taille, désherbage, petit élagage, montage de meubles etc..).

Informations et devis : 07 88 59 50 10
riaservices79@gmail.com

Mon autorisation d'urbanisme



Depuis le 1^{er} janvier 2022, Toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Vous pouvez déposer via la plateforme « **Mon Autorisation d'Urbanisme** » les demandes d'autorisation suivantes :

- CUa : Certificat d'urbanisme d'information
- CUB : Certificat d'urbanisme opérationnel
- DP : Déclaration préalable de travaux
- PC : Permis de construire
- PA : Permis d'aménager
- PD : Permis de démolir
- DIA : Déclaration d'intention d'aliéner

Cet outil permet également une plus grande réactivité entre la mairie, le service instructeur et les services consultés (Architecte des Bâtiments de France, services de l'État, etc.). La délivrance des autorisations d'urbanisme demeure la compétence du Maire et le service urbanisme votre interlocuteur privilégié.

+ d'infos

Rendez-vous sur la plateforme à l'adresse suivante :
<https://monautorisationurbanisme-cbbbo.pu.sirap.com/recherche-commune>

Elections municipales

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires. **Le bureau de vote se situera à la salle Beg Er Lann.**

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Munissez-vous de votre pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis de conduire, carte vitale avec photographie). **Liste des pièces autorisées sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1361>**

JE DONNE PROCURATION

Si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance.

Vous pouvez donner procuration à tout moment et jusqu'à un jour avant le scrutin. Grâce au téléservice <https://www.maprocuration.gouv.fr/> vous pouvez faire votre demande de procuration en ligne. Vous devrez ensuite la faire valider en vous déplaçant physiquement à la gendarmerie.

Vous aurez à présenter un titre d'identité et votre référence d'enregistrement.

INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE



Vous pouvez dès maintenant vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en mairie.

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription. Pour demander votre inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives.

VOIR LE DROIT DE VOTE, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française ou, pour les élections municipales, être ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne
- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour
- jouir de ses droits civils et politiques



VOIR UNE ATTACHE AVEC LA COMMUNE au titre de :

- son domicile principal
- sa qualité de contribuable
- sa qualité de gérant de société

Commémoration du 11 novembre 2025



Lors de la cérémonie de commémoration du 11 Novembre, vous êtes nombreux à y avoir participé aux côtés des anciens combattants de l'UNC. Les élèves de l'école Saint-Joseph ont brillamment lu le poème «14-18 folie meurtrière» de Jacques Hubert FROUGIER.



Après la cérémonie, un repas convivial à Sainte-Hélène réunissant anciens combattants, porte-drapeaux et adhérents des communes de Sainte-Hélène, Merlevenez et Nostang, a été organisé à la salle Beg er lann dans un esprit de mémoire et de fraternité.

Ce moment de partage a permis d'honorer le devoir de souvenir tout en renforçant les liens entre générations. Une journée marquée par la convivialité, le respect et l'engagement patriotique.

Vous souhaitez rejoindre l'UNC ? Prenez contact avec JeanLouis GROUHEL, président de l'UNC.

Bienvenue à :

- **Thalia HABLAL FOOS**, née le 15 septembre 2025 à Vannes, 21 les hameaux de la rivière

Ils se sont dit «Oui» :

- **DROGOUL Valentin et LE BACCON Elodie**, le 4 octobre, 6 impasse de Kwel Kaer
- **LEBLED François et MEVEL Gaëlle**, le 6 décembre, 19 Kerdavid
- **LE BIHAN Grégory et LE BIHAN Elvina**, le 22 décembre, 15 Le Domaine du Koadig

Festival de l'emploi et de l'activité outre rade

Le prochain festival de l'emploi et de l'activité outre rade se déroulera le jeudi 2 avril 2026 à l'espace Jean-Pierre Calloc'h à Plouhinec.

Venez rencontrer des entreprises du territoire qui recrutent, des organismes de formation et des représentants des différents secteurs d'activité.

Informez-vous sur les opportunités professionnelles et les métiers d'avenir.

Cet évènement est proposé par BBO Communauté, l'EREF de Gâvres/ Locmiquélic/Port-Louis/ Riantec, France Travail, la mission locale, Audelor, le Service Social Maritime et de Cap emploi.

+ d'infos

Après du point accueil emploi de BBO Communauté : 02 97 65 62 90 ou emploi@bbo-communaute.bzh

INSOLITE

Fin octobre, un phoque a été aperçu sur la cale de la vieille chapelle.



Etat civil Mariñh ar boblañs

Toutes nos condoléances aux familles de :

- **Jean LE CREN**, décédé le 8 octobre à Riantec, Le Gohen
- **Théophile LE NÉZET**, décédé le 13 octobre à Lorient, 17 Kerdavid
- **Isabelle MORIN**, décédée le 28 octobre à Capbreton, Kerguéro
- **Michel LE CROM**, décédé le 11 novembre à Riantec, 4 Kéroué
- **Rémi MODICOM**, décédé le 20 décembre à son domicile, 68 Le Moustoir

Vestiaires

Dans le cadre de l'opération rénovation-extension des vestiaires du stade municipal, le marché de travaux a été attribué pour un montant de **600 203,54 € HT**.

Les travaux sont financés à hauteur de **401 514 €, soit 67%** du coût des travaux grâce aux différentes subventions obtenues :

Organisme	Montant de la subvention
Conseil Départemental	77 976 €
DETR	100 000 €
Fonds verts	60 000 €
Agence Nationale du Sport	143 538 €
Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	20 000 €
TOTAL	401 514 €

Après une période de préparation de chantier, les travaux de construction des vestiaires du stade Alain de Keridec ont démarré.



Le terrassement, les travaux de dévoiement de réseaux existants, et la réalisation des fondations ont été réalisés en cette fin d'année.

Malgré les conditions météorologiques défavorables pour le démarrage de cette construction, la mise en service des nouveaux vestiaires est toujours prévue en septembre 2026.

Avenant contrat DSP SAUR

Par délibération en date du 14 mai 2024, le conseil municipal a attribué le marché de délégation de service public pour l'exploitation de l'assainissement collectif à la société SAUR. Le poste de relevage du lotissement « le domaine du Koadig » ne figurait pas dans l'inventaire communal lors de la consultation du marché de délégation de service public. Un avenant a donc été conclu avec la SAUR afin d'intégrer ce poste de relevage supplémentaire.

RÉFORME DE LA REDEVANCE DE PERFORMANCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'AGENCE DE L'EAU

Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques. À compter de 2025, ces redevances évoluent pour envoyer un signal prix accru notamment sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement.

Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

La redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif est répercutée sur la facture d'eau sous la forme d'un supplément de prix au m³ d'eau assaini. Ce supplément correspond au montant de la redevance estimé par la collectivité, divisé par le volume assaini facturé aux usagers.

Par délibération du 24 novembre 2025, le conseil municipal a fixé la contre-valeur pour la redevance de performance eau potable/assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Eau potable/assainissement collectif - tarif 2026 : (agence de l'eau) 0,28 €/m³ X (coefficient de performance) 0,6 = 0,168 €/m³

Pour mieux comprendre la réforme des redevances, sa facture et la ligne supplémentaire, rendez-vous sur <https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances>.

Local jeune

Le permis de construire du local jeune situé route de Plouhinec, derrière les services techniques, concernant des travaux d'accessibilité a été accordé. Le coût des travaux est estimé à 15 000 € HT. Des travaux d'aménagement intérieur et de signalétique sont à prévoir également.

Ce local est destiné à l'espace jeune. L'espace jeune est ouvert notamment pendant toutes les vacances scolaires. Les adolescents sont encadrés par les animateurs de la commune. **Ce bâtiment permettra notamment de favoriser la continuité du parcours enfance-jeunesse et de disposer d'un lieu adapté au public jeune, contribuant à leur épanouissement et la création d'un lien social et de convivialité. Des demandes de subvention ont été effectuées auprès de la CAF et du programme leader.**

Villes et villages fleuris

Depuis 1959, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la préservation et du développement de la biodiversité.

Le label « Villes et Villages Fleuris » accompagne les communes vers une gestion plus durable et respectueuse de la nature.

Le paysage et le végétal ne sont alors plus considérés comme de simples objets d'agrément, mais comme de véritables outils de la transition écologique

pour s'adapter au changement climatique, lutter contre l'artificialisation des sols, préserver les ressources, réintégrer la nature en ville...

Dans le cadre de la labellisation « Villes et Villages Fleuris », la commune de Sainte-Hélène avait obtenu son premier pétale en 2022. Murielle MUSSA PERETTO, conseillère déléguée au Fleurissement, Jonas THOMAS, agent des services techniques en charge notamment des espaces verts et Christèle PERREL, Maire de Sainte-Hé-

lène ont reçu le jury départemental en juin dernier. Le travail de la commune a été récompensé ce mardi 16 décembre lors de la cérémonie de remise des prix des Villes et Villages Fleuris 2025 à l'hôtel du Département, présidée par Gérard Pierre, Vice-président du Département du Morbihan et Président de Morbihan Tourisme et par Soizic Perrault, également Vice-présidente et Présidente du jury départemental du concours. Un troisième pétale a été remis à la commune de Sainte-Hélène.



Cérémonie des vœux

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est tenue vendredi 16 janvier 2026 à la salle Beg er Lann en présence d'élus locaux, des habitants et des partenaires, venus en nombre cette année. Ce fut l'occasion également de remercier l'ensemble des bénévoles de la commune pour leur engagement.



Guy Lamm, Nicolas Le Terrien, Christèle Perrel, Michel Le Baron, Ethan Pinarel, Maelig Jubin Gladys Le Sausse (absent : Aurélien Allain)

Tarifs 2026

Les tarifs communaux pour l'année 2026 ont été votés lors du conseil municipal du 24 novembre. Le conseil municipal a voté le maintien des tarifs 2025.

Retrouvez l'ensemble des tarifs sur le site internet de la commune www.sainte-helene-surmer.bzh

Voirie

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine routier communal, différentes opérations ont été réalisées à l'automne 2025.

Impasse de la cité Beg er Lann :

Montant 22 150 € TTC



Cette impasse fait partie de la première cité communale créée dans les années 70.

Après de nombreuses années d'utilisation, le revêtement et certains ouvrages (bordures, caniveaux...) étaient dégradés et présentaient un danger pour les riverains.

Afin de réduire les nuisances et d'améliorer le confort des usagers, il était devenu nécessaire de procéder à une rénovation en remplaçant les bordures dégradées, en enlevant les caniveaux décollés et en procédant à la refectation du revêtement de voirie et trottoir.

Rue de la Marine :

Montant 4 000 € TTC



L'ouest de la rue ne possédant pas de revêtement stabilisé, un enduit superficiel sur la voirie et un revêtement en enrobé sur l'accotement pour faciliter le cheminement PMR ont été réalisés.

Route du Magouerec :

Montant 5 900 € TTC



Suite à d'importantes déformations localisées de la voirie, trois purges de chaussée ont été effectuées sur différentes parties de la route du Magouerec.

DISTRIBUTION DE COMPOST

En partenariat avec BBO Communauté, la commune renouvelle sa distribution annuelle de compost.

Elle aura lieu du 20 au 23 mars sur le site de la salle Beg Er Lann.



Battue sangliers

Après plusieurs signalements en Mairie faisant suite aux nuisances (risques de collisions, dégradations des jardins, des cultures et des espaces publics, sentiment d'insécurité) liées à la présence de sangliers sur le territoire communal, la commune a pris attache avec l'ACCA de Sainte-Hélène, la DDTM et le louvetier afin que du repérage soit effectué dans l'éventualité d'organiser des battues.



ATTENTION DANGER pour les hommes et les animaux car à ce stade le risque d'urtication est très important.

Que faire à ce moment-là ?

- **Eviter de les toucher.** Le traitement biologique à cette époque est inefficace.

A ne pas faire : les ramasser sans protection (lunettes, gants, ...)

La pose d'écopièges sur le tronc peut être réalisée à partir de JANVIER. Afin de viser une gestion à long terme, la pose de nichoirs à mésange, proche de vos pins, peut être un moyen de lutte complémentaire. Les mésanges sont des oiseaux insectivores qui raffolent des chenilles processionnaires.



LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE

Durant l'été, des papillons émergent et les femelles pondent leurs œufs sur de fins rameaux. Ces œufs n'éclorement qu'au début du printemps suivant. Après 2 à 3 mois (six stades larvaires et processions dans l'arbre et au sol), les chenilles construisent un nid sur le tronc ou sous une branche charpentière où elles se nymphosent fin juin.

ATTENTION À PARTIR DE FIN MAI DANGER : les chenilles deviennent très urticantes et le traitement biologique à ce stade larvaire (5^{ème} stade) est inefficace

Que faire à ce moment-là ?

Eviter d'aller sous les chênes, ne pas enlever les nids ou les brûler avec un désherbeur thermique sans prendre les précautions nécessaires pour éviter les urtications (combinaison, lunettes, gants...), qui sont plus fortes que celles provoquées par la chenille du pin.

Nuisibles

LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN ET DU CHÊNE

Les chenilles processionnaires du pin et du chêne sont présentes dans le Morbihan et les conséquences sont multiples :

- **URTICATIONS** touchant l'Homme (allergies, démangeaisons, œdème, ...) et les animaux (Nécrose de la langue (chien et chat), ...)
- **AFFAIBLISSEMENT** des arbres contaminés (perte de croissance) sans conséquence notoire sur la santé des arbres

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Courant juin, les papillons sortent de terre et les femelles pondent leurs œufs entre 2 aiguilles de pin. Après l'éclosion et différents stades larvaires, les chenilles forment en octobre un cocon volumineux, souvent à l'extrémité d'une branche. A la fin de l'hiver, elles quittent l'arbre en se déplaçant en procession pour se nymphosent dans le sol.

Que faire au printemps ?

Le traitement biologique préventif est efficace en avril-mai.

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles

8 Avenue Edgar Degas - CS 92110
56019 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 69 28 70 -
Email : accueil@fdgdon56.fr www.fredon-bretagne.com/fdgdon-morbihan/

Pour aller plus loin

Les chenilles processionnaires : des chenilles urticantes à ne pas toucher ni approcher !
https://fdgdon56.fr/nos-missions/chenilles/

Obligation légale de débroussaillage (OLD)

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. Plus de 80% des feux se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations.

Au titre du L.132-1 du code forestier, 63 communes sont classées risque incendie dont Sainte-Hélène. Les Obligations Légales de Débroussaillage s'appliquent sur les parcelles situées à moins de 200m des massifs boisés et de landes de plus de 4ha, soit sur les ¾ du territoire de la commune.

LES OBJECTIFS

Débroussailler sert à **réduire la masse de végétaux et à créer une discontinuité horizontale et verticale** du couvert végétal pour :

- Eviter les départs de feu
- Limiter leur intensité
- Limiter leur propagation, contribuer à la bonne circulation des véhicules de secours en cas d'intervention.

QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage doit s'effectuer dans **le respect de la période de sensibilité de la faune et de la flore**. Les premiers travaux de débroussaillage doivent être réalisés **du 15 septembre au 15 mars**. L'entretien des surfaces débroussaillées peut-être réalisé toute l'année.

LES SANCTIONS

Au-delà des risques encourus pour les biens et les personnes, le non-respect des obligations légales de débroussaillage vous expose à des sanctions administratives et judiciaires :

- Une mise en demeure de débroussailler
- L'exécution d'office des travaux à vos frais
- Une amende forfaitaire de 200 € pouvant aller jusqu'à 1 500 € d'amende en cas de non-respect des mesures édictées

- Jusqu'à 50 € d'amende administrative par m² soumis à OLD non débroussaillé
- Une absence partielle de prise en charge par les assurances



La préfecture met à votre disposition une brochure pratique : réglementation, zones concernées, travaux à réaliser dans un rayon de 50 m autour de votre maison.

www.morbihan.gouv.fr rubrique « Mesures de prévention des incendies et des forêts ».

Protégez votre habitation et votre environnement : pensez à débroussailler régulièrement !

zoom sur

LA SIGNALISATION

Réfection de marquage au sol dans le bourg, changement de 2 portiques pivotants à la salle Beg Er Lann et remplacement de plusieurs panneaux de signalétique « village ». Montant 12 600 € TTC.



Solidaribus : les prochaines dates

Le SolidariBus fera étape à la Maison des associations, route de Plouhinec, à partir de 14h30, aux dates suivantes : mercredi 11 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai et 10 juin 2026.

Ce dispositif, assuré par l'antenne mobile du Secours populaire, permet l'accueil et la remise de colis alimentaires.

Pour bénéficier de cette aide, il est important de se munir de documents justifiant de votre situation (loyer, factures, ressources, prestations, etc.).

Le Secours populaire reste attentif aux réalités de chacun et s'engage à accueillir toutes les personnes concernées avec bienveillance, discrétion et respect.

+ d'infos

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le CCAS de votre commune ou écrire à : solidaribus@spf56.org

Antenne mobile du Secours Populaire
Le SolidariBus
Accueil et remise de colis alimentaires

Retrouvez le SolidariBus les mercredis :

- 11 février
- 11 mars
- 08 avril
- 13 mai
- 10 juin

Il fera étape à :

- Plouhinec : Complexe sportif Kilkee à 10h00
- Merlevenez : Salle des templiers (derrière la Mairie) à 11h30
- Kervignac : Salle de la maison des anciens - Avenue des Plages à 13h00
- Sainte-Hélène : Maison des associations, route de Plouhinec à 14h30
- Nostang : Préau de la cour de l'école des aigrettes - Place Eugène Le Bihan à 16h00

PLOUHINEC MERLEVEZ KERVIGNAC SAINTE-HÉLÈNE NOSTANG

Pour bénéficier de cette aide alimentaire, pensez à apporter les documents justifiant de votre situation tels que : quittance de loyers, facture d'électricité...
Besoin d'une aide vestimentaire ? N'hésitez pas à contacter le 06 82 02 94 16, au moins une semaine avant la distribution.

Une contribution de quelques euros pourra être demandée, ajustée en fonction de vos ressources.

Dispositif non cumulable avec les autres distributions alimentaires du secours populaire (Port-Louis / Hennebont)

Pour tout renseignement : solidaribus@spf56.org ou le CCAS de votre commune

Le CCAS vous propose Les Activités Physiques Adaptées « APA »

Une conférence ouverte à tous a été organisée mercredi 21 janvier 2026 pour découvrir les Ateliers d'Activités Physiques Adaptées (APA) de SIEL Bleu. L'occasion de comprendre comment ces séances accessibles et adaptées peuvent aider chacun à bouger plus facilement, à gagner en bien-être et à rester autonome au quotidien.

À partir du 4 février 2026, un cycle de 16 ateliers débutera, spécialement pensé pour les personnes de plus de 60 ans.



Les séances se dérouleront tous les mercredis de 11h15 à 12h15, à la Maison des Associations située Route de Plouhinec, 56700 Sainte-Hélène.

Ces ateliers sont ouverts à tous et gratuits, quels que soient votre niveau ou votre condition physique.

Ils sont conçus pour être accessibles, doux et adaptés aux besoins de chacun.

Pourquoi participer ?

- Prendre soin de sa santé en douceur
- Bouger à son rythme, en toute sécurité
- Maintenir son autonomie au quotidien
- Rencontrer d'autres personnes et partager un moment convivial
- Accéder à une activité pensée pour tous, sans pré-requis

Inscriptions :

À la Mairie ou au CCAS de Sainte-Hélène

Téléphone : 02 97 36 64 36

Email : glesausse.mairie.sainte-helene@gmail.com

Nous serions ravis de vous accueillir ! (places limitées)

Prenez soin de vous et rejoignez-nous pour ces moments « bien-être » accessibles à tous !

SOLIHA vous accompagne dans l'aménagement de votre domicile

Vous souhaitez rester vivre chez vous le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions ? SOLIHA Bretagne peut vous aider.

Dans le Morbihan, l'association accompagne gratuitement les propriétaires qui envisagent des travaux d'adaptation de leur logement: sécurisation de la salle de bain, amélioration de l'accessibilité, aménagements pour prévenir les chutes, etc.

SOLIHA vous informe, vous conseille et vous guide dans toutes les étapes: choix des solutions techniques, démarches administratives et constitution des demandes de subventions.

Un service neutre, simple et gratuit, pour rendre votre logement plus confortable et plus sûr.

+ d'infos

Renseignements et prise de contact : SOLIHA Bretagne – Programme d'adaptation du logement

Coordonnées Morbihan :

Tél 02 97 40 96 96 Mail : accueil56@solihha.fr

N'hésitez pas à les appeler : un conseil peut tout changer

Présentation des Jeunes Volontaires d'Unis-Cité

Nous avons le plaisir d'accueillir les jeunes volontaires d'Unis-Cité, qui s'engagent activement à favoriser le lien intergénérationnel au sein de notre commune. Leur mission consiste à accompagner nos aînés à travers des visites à domicile, visant à réduire l'isolement et à promouvoir le bien-être des personnes âgées.

Ces jeunes, motivés et formés, contribueront à créer des moments d'échange et de loisirs enrichissants. Renseignements auprès du CCAS.



Rétrospective

• Tous au cinéma – Rappel des Séances de Cinéma Mensuelles 2026

Nos 2 prochaines séances de cinéma mensuelles : **17 février 2026 et 17 mars 2026**

DÉTAILS PRATIQUES :

> **Lieu :** Le Vulcain, Inzinzac-Lochrist

> **Transport :** Départ en minibus à 13h05 depuis le parking de la mairie.

Venez profiter d'un film dans une ambiance conviviale, suivie d'un goûter savoureux.

> **Tarif :** 5,50 € pour la séance et le goûter.

> **Inscription :** Réservez par mail à glesausse.mairie.sainte-helene@gmail.com ou en mairie. Places limitées !

Nous vous attendons avec impatience. Comme vous pouvez le voir sur les photos des précédentes séances, la bonne humeur ambiante est au rendez-vous !



• Tous aux Théâtre – Retour sur la sortie culturelle du 27 novembre 2025

À la suite de la représentation théâtrale, les participants de la sortie « Tous au théâtre » se sont retrouvés au restaurant Le Dauphin pour un moment de convivialité.

Cette rencontre a permis de prolonger les échanges autour de la pièce dans un cadre serein et chaleureux. Ce temps de partage a souligné l'intérêt commun pour la culture et a renforcé les liens entre les convives.

Nous remercions l'ensemble des participants pour leur présence.



• Prendre soin de soi

Le CCAS de Sainte-Hélène, en partenariat avec la Mutualité Française Bretagne et la CPTS Rade à Ria, a lancé l'action « Prendre soin de soi » pour les seniors de 60 ans et plus.

Durant cinq ateliers de deux heures du 5 novembre au 3 décembre, 12 participants ont exploré des techniques d'auto-soin, incluant soins du visage, automassage et relaxation. Ces sessions ont non seulement permis d'améliorer le bien-être physique, mais aussi de favoriser des échanges sociaux enrichissants, animés par des professionnels. Une belle initiative pour nous encourager à prendre soin de nous ! Comme le disent Anne et Murielle, nos socio-esthéticiennes : « Parce que nous le valons bien ! ».



• Repas de l'Amitié du CCAS – 12 octobre 2025

Le 12 octobre 2025, le CCAS a organisé son traditionnel repas de l'amitié, réunissant 134 participants. Cet événement a été une occasion de nous rassembler autour d'un moment convivial et chaleureux.

Nous avons eu le plaisir de mettre à l'honneur **nos doyens de l'assemblée Ferdinand LE CADIC et Lucia JULE**, qui ont enrichi cette soirée par leur humour, chansons et leurs souvenirs partagés.

Nous tenons à exprimer nos remerciements pour votre participation et votre bonne humeur.

37 colis ont été distribués le samedi 27 décembre aux personnes de plus de 80 ans n'ayant pas participé au repas. Nous n'avons également pas oublié nos aînés résidant en Ehpad, 4 colis ont été déposés.



• La santé mentale est essentielle pour le bien-être de chacun

Soutenir un proche en difficulté émotionnelle peut faire une grande différence dans son rétablissement. Encourager les échanges ouverts et sans jugement favorise un environnement de confiance. Ensemble, veillons à ce que personne ne se sente isolé dans ses luttes et à ce que chacun puisse accéder à l'aide dont il a besoin. Dans le cadre de l'amélioration de l'accès aux soins et de l'orientation des citoyens vers des structures adaptées en fonction de leur âge et de leur lieu de résidence, L'EPSM sud Bretagne communique les numéros utiles :

- **Unité Petite Enfance :** 02 97 02 47 51 (de 0 à 4 ans - Lorient)
- **CPEA Pierre Thalbot :** 02 97 89 49 20 (de 4 à 12 ans - Hennebont)
- **Dispositif Ambulatoire Adoléscent :** 02 97 64 71 33 (de 13 à 18 ans - Lorient)

Flapañ Kafe : qu'est-ce que c'est ?

Présente à Sainte-Hélène, l'association Les Semeurs de Santé a lancé, le 3 décembre 2025, son tout premier Flapañ Kafe. Ce nouveau rendez-vous convivial propose un temps de partage autour d'un goûter chaleureux, ouvert à tous, afin d'échanger librement sur des thématiques liées au bien-être et au mieux vivre ensemble.



Cette première édition a réuni une vingtaine de participants, ravis de découvrir ce nouvel espace d'échanges et de rencontres.

Le prochain Flapañ Kafe se tiendra le 28 janvier 2026, à partir de 16h, au Ty Forn. Les délicieuses crêpes et les fameux pancakes des Semeurs viendront une nouvelle fois régaler les papilles !

Placée sous le signe de la papote, cette seconde rencontre aura pour thème : « **Nos meilleurs souvenirs d'école en photos** ».

L'un des Semeurs, a rassemblé une série de photos de classes dans lesquelles chacun pourra se reconnaître et peut-être retrouver des camarades de jadis.

Venez nombreux, ils vous accueilleront avec plaisir !

Réduction du gaspillage alimentaire : notre restaurant scolaire s'engage

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Blavet Bellevue Océan Communauté propose un accompagnement dédié aux restaurants scolaires du territoire afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Notre commune a choisi de s'inscrire dans cette démarche collective et volontaire, avec un objectif clair : réduire de 10 % le gaspillage alimentaire en un an.

Cet accompagnement, entièrement pris en charge financièrement par la communauté de communes, se déroule sur l'année scolaire 2025-2026 et repose sur plusieurs étapes clés.

Après une première rencontre en novembre avec la responsable du restaurant scolaire, une phase de diagnostic est en cours à partir

de pesées des déchets alimentaires. Ces données permettront ensuite de travailler, en concertation avec les agents et les partenaires concernés, à l'élaboration d'un plan d'actions adapté aux réalités du terrain. La mise en œuvre des actions débutera au printemps 2026, avec un suivi régulier et un bilan à mi-parcours. En fin d'année, une nouvelle période de pesées permettra de mesurer les progrès réalisés, avant une restitution des résultats.



Tout au long de l'accompagnement, le restaurant scolaire bénéficie du soutien de Charline NONIN, animatrice prévention des déchets, qui accompagne les équipes, propose des outils concrets et identifie des leviers d'amélioration possibles (adaptation des portions, organisation du service, sensibilisation des convives, etc.).

Au-delà des bénéfices environnementaux, cette démarche permet également de valoriser le travail des équipes de restauration, de sensibiliser les enfants à une alimentation plus responsable et de mieux maîtriser les coûts liés aux déchets alimentaires.

En s'engageant dans ce dispositif, notre restaurant scolaire contribue activement à une consommation plus responsable et à la préservation des ressources, au service d'un territoire plus durable.

Programme ALSH : Vacances de Février Cap sur l'imaginaire !

Pour les vacances de février, nos animateurs ont préparé un programme riche en aventures et en créativité pour les enfants.

La première semaine, ils partiront à la rencontre de l'Abominable Homme des Neiges, à travers des activités ludiques, sportives et artistiques autour des grands froids.

La deuxième semaine plongera les enfants dans l'univers magique des Korrigans des landes enneigées, mêlant légendes locales, jeux et découvertes hivernales.

Un programme plein de surprises pour des vacances inoubliables !

Programme et inscriptions sur le Portail Famille.

Les « Cafés Parents » : une première année pour échanger autour de la parentalité

Ce nouveau dispositif propose aux familles un temps convivial d'échange et de réflexion autour de la parentalité, avec un rendez-vous mensuel organisé autour de thématiques variées.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue entre la CAF du Morbihan et les cinq communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène. Il est porté par les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, avec pour objectif de renforcer l'accompagnement des parents face aux questionnements liés à l'éducation, au développement et au quotidien des enfants.

Les Cafés Parents sont ouverts à tous les parents, futurs parents et figures parentales (grands-parents, oncles, tantes...), et sont animés par des intervenants spécialisés (professionnels de santé, de l'éducation, thérapeutes). Ils offrent un espace de parole libre, bienveillant et sans jugement, favorisant le partage d'expériences entre pairs.

Depuis septembre, la participation des familles a été variable selon les thématiques et les périodes, traduisant un intérêt progressif pour ce nouveau temps d'échange, appelé à se consolider au fil des rencontres.

Les Cafés Parents se poursuivent jusqu'en juin, à raison d'un rendez-vous par mois. Les thèmes prévisionnels retenus répondent aux préoccupations fréquemment exprimées par les familles :

- **Février** : Parentalité et écrans
- **Mars** : Le sommeil de l'enfant
- **Avril** : Poser un cadre éducatif sécurisant
- **Mai** : Accompagner les émotions de l'enfant
- **Juin** : La relation parents-enfants au quotidien

Les Cafés Parents s'adressent aux familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 20 ans, souhaitant prendre un temps pour échanger, s'informer et trouver des repères dans un cadre chaleureux et professionnel.

Projet SRAV : Savoir Rouler à Vélo

Le projet SRAV (Savoir Rouler à Vélo) avait été validé pour cette année scolaire. Initialement prévu en septembre, le projet a été décalé et se déroulera désormais la semaine du 30 mars au 3 avril 2026.

Cette initiative s'adresse aux enfants des cycles 2 et 3 et a pour objectif de leur enseigner les règles de sécurité et les bonnes pratiques pour circuler à vélo en toute confiance. Les ateliers seront animés par l'intervenant PEP 56, qui accompagnera les élèves dans des séances à la fois pédagogiques et ludiques.

Chaque école accueillera les activités selon un planning établi avec les enseignants, afin que tous les enfants puissent

profiter pleinement de cette semaine dédiée au vélo.

Nous remercions les équipes pédagogiques et les intervenants pour leur implication dans ce projet, qui allie apprentissage, sécurité et plaisir de rouler à vélo !

“Hot Breizh” : une fête gourmande à la cantine scolaire

En octobre dernier, la cantine scolaire a accueilli une animation culinaire qui a fait le bonheur des petits et des grands : “Hot Breizh” ! Les enfants ont pu découvrir un repas festif et gourmand préparé sur place par notre prestataire AGORA accompagnée de notre équipe de restauration.

Au menu : hot dog revisité, avec des chipolatas de Ty Producteur, une sauce tomate maison, un pain moelleux, des potatoes, du ketchup, de l'eau aromatisée avec du sirop, et pour finir, un délicieux moelleux au chocolat. Les sourires et les éclats de rire des enfants témoignaient de leur enthousiasme et du plaisir partagé autour de ce repas unique.

Chaque année, la municipalité valide des animations culinaires à la cantine pour rendre les repas plus conviviaux et ludiques, tout en mettant en valeur les produits locaux et le dynamisme de notre équipe de restauration

Prochain rendez-vous gourmand : le 7 avril 2026, pour une animation autour des crêpes... de quoi prolonger la fête et le plaisir des enfants !

zoom sur

SÉJOUR SKI 2026 À LA MONGIE : UN SUCCÈS CONFIRMÉ



Fort du très bel engouement rencontré lors de l'édition précédente, la commune reconduit son séjour ski à La Mongie, au cœur des Pyrénées, qui se déroulera du 14 au 21 février 2026.

Face au succès rencontré l'an dernier, il a été décidé d'ouvrir 7 places supplémentaires, portant la capacité totale du séjour à 21 participants. Cette décision visait à permettre au plus grand nombre de profiter de cette expérience sportive

et conviviale, très appréciée des familles et des jeunes. L'enthousiasme a une nouvelle fois été au rendez-vous : le séjour affiche complet, confirmant l'attractivité de cette proposition et l'intérêt porté aux actions menées par la commune en faveur des loisirs et du vivre-ensemble.

Margo LE MOING, directrice du séjour, sera accompagnée par plusieurs bénévoles accompagnateurs diplômés ou ayant un bon niveau de pratique de ski pour garantir la sécurité des enfants et afin de proposer différents groupes de niveau : Emma KERNIN, Fanny HUCHON, Yann JULIEN, Stéphane MELIN et Johann LE REHOUR. Cela permet également de réduire le coût du séjour. Ce séjour à La Mongie offrira aux participants un cadre exceptionnel, propice à la pratique des sports d'hiver, à la découverte de la montagne et au partage de moments collectifs riches et mémorables.

La municipalité se réjouit de ce succès et remercie l'ensemble des acteurs mobilisés pour l'organisation de ce séjour, gage de continuité et de qualité dans les actions proposées.

Repas des bénévoles :

FESTOÙ



Les 160 bénévoles de l'association Festoù qui œuvrent toute l'année pour la réussite des différentes manifestations – marché de Noël, fête de la musique, marchés nocturnes et soirée années 80 – ont été remerciés lors d'une soirée conviviale le vendredi 10 octobre 2025. Un jeu de maillots au nom des « Nocturnes de la Ria » a été offert à l'Avenir de Sainte-Hélène.

FÊTE DE L'HUÎTRE

La Fête de l'huître a tenu également à remercier l'ensemble des bénévoles vendredi 21 novembre : 180 personnes mobilisées tout un week-end pour assurer le succès de cet événement incontournable qui célébrait cette année sa 20^{ème} édition. **Vous souhaitez vous investir dans l'organisation de la prochaine édition, n'hésitez pas à prendre contact avec Mathieu CAROUR : ash-56sud@gmail.com.** L'avenir Sainte-Hélène et le Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel travaillent déjà à la prochaine édition du dimanche 16 août 2026.

Marché de Noël

Les 29 et 30 novembre, l'association Festoù a orchestré un marché de Noël sur deux jours, qui a rencontré un vif succès, avec une fréquentation record, tant auprès des Hélénois que des habitants des communes voisines.

Tout au long de ce week-end, les visiteurs ont pu découvrir les produits locaux et artisanaux proposés par les 60 exposants présents à cette édition et assister aux spectacles gratuits : contes de Noël, animations musicales, concerts...



Un manège pour enfants a été particulièrement apprécié par les enfants. L'association Festoù a d'ailleurs offert un ticket de manège aux enfants scolarisés dans les écoles de Sainte-Hélène.

Comme chaque année, les associations des parents d'élèves ont proposé des articles à la vente, dont certains ont été confectionnés par les enfants. Les bénéfices réalisés au cours de marché sont destinés à financer les activités des deux écoles.

L'association Yaouank Santez Elen, association des adolescents de la commune, ont également tenu un stand et vendu des billets de tombola afin de financer leur prochain séjour au ski. Par ailleurs, l'atelier art floral de l'association Loisirs Détente a pu exposer ses différentes créations tout au long du week-end.

Notre Père Noël, fidèle à sa réputation, a su faire preuve d'imagination pour rendre sa venue encore plus magique, semant émotions et étoiles dans les yeux des petits... et des grands.



Le feu d'artifice tiré le samedi soir a émerveillé les spectateurs, venus nombreux en empruntant la rue du Penher pour rejoindre le site du tir. Une ambiance féerique, propice au bonheur d'être ensemble, régnait alors sur la commune.

Près de 60 bénévoles ont œuvré pour la réussite de cette manifestation.



La réputation du marché de Noël de Sainte-Hélène dépasse désormais ses frontières.



Soirée Années 80



Le 8 novembre, l'association Festoù a proposé une soirée « repas dansant » placée sous le signe des années 80, replongeant les participants dans l'ambiance festive et disco de cette décennie emblématique.

Forte du succès de l'édition 2024 et répondant à une forte demande du public, l'association a une nouvelle fois relevé le défi avec brio. La salle comble et l'enthousiasme des participants témoignent d'un succès total.

Fest-Noz

Le 10 novembre, l'association Loisirs Détente a proposé un fest-noz qui a séduit de nombreux participants, toujours aussi passionnés de culture bretonne et de danses traditionnelles. Une soirée rythmée et conviviale, fidèle à l'esprit breton.



FESTIVAL LA VIE EN BULLES

Les membres de LaPACH sont actuellement à pied d'œuvre pour préparer la 5^{ème} édition du festival de bandes dessinées documentaires et sociétales La Vie en Bulles.



Ce rendez-vous culturel, dont le rayonnement ne cesse de s'étendre, contribue pleinement à la visibilité de notre commune. Le festival se déroulera les 7 et 8 février prochains. Affiches et flyers fleurissent déjà dans Sainte-Hélène et bien au-delà.

Cette édition réunira vingt auteurs en dédicace (et quoi de plus chouette qu'un album personnalisé ?), ainsi que des tables rondes et des ateliers en lien avec leurs œuvres.

Les thèmes abordés cette année seront :

- L'urgence de l'eau : quand les nappes montent
- Être parents aujourd'hui
- Santé mentale : et si on parlait psy ?
- Raconter la vieillesse
- Et si on voyageait autrement ?

Retenez les dates et venez nombreux !

Le programme détaillé est disponible sur les sites suivants :

- sainte-helenesurmer.bzh/festival-la-vie-en-bulles-7-et-8-fevrier-2026
- www.facebook.com/mairiesainte-helenesurmer
- lavieenbulles.com

Halloween

Après la traditionnelle randonnée gourmande d'octobre, qui a rassemblé une cinquantaine de participants, le Comité des Fêtes de Sainte-Hélène a organisé, le 31 octobre, la 20^{ème} édition de la fête d'Halloween. Le désormais emblématique lancer de bonbons, inspiré du lancer de harengs de Dunkerque, a une nouvelle fois ravi les enfants costumés et leurs parents, parfois tout aussi déguisés. Un véritable moment de joie intergénérationnelle, reflet du bien vivre ensemble à Sainte-Hélène.

Sécurisation du clocher de l'église : un démontage nécessaire

Un diagnostic de la flèche du clocher de l'église avait été réalisé en janvier 2019, à la suite de la chute de morceaux de béton armé.

Les expertises menées ont mis en évidence des fissures récurrentes ainsi qu'une dégradation importante de la structure en béton. La flèche était devenue dangereuse pour le public et présentait un risque sérieux pour l'édifice lui-même : des

fragments se détachaient depuis plusieurs années et la structure porteuse était fortement fragilisée.



Face à l'ampleur de ces désordres et à l'impossibilité de garantir une sécurité durable par de simples réparations, la commune a décidé, le 26 janvier 2021, de procéder au démontage complet de la flèche du clocher. Cette décision était motivée par des impératifs de sécurité publique et de préservation du bâtiment, afin d'écartier tout risque d'effondrement ou de chute de matériaux.

Comment a été réalisé le démontage ?

En 2021, le démontage du clocher a été conduit de manière progressive et entièrement sécurisée. Après l'installation d'un périmètre de sécurité autour de l'église, la flèche a été démontée depuis le sommet, en trois parties successives, à l'aide d'une grue. Chaque élément a été

soigneusement désolidarisé de l'ensemble au moyen de puissantes tronçonneuses. La pointe de la flèche a d'abord été sciée, puis soulevée par la grue avant d'être déposée au sol. Les deux autres tiers ont ensuite été retirés selon le même procédé. À l'issue de l'opération, le sommet de l'édifice a été protégé afin d'assurer l'étanchéité du bâtiment, dans l'attente d'un futur projet de reconstruction.

Cette opération, menée avec rigueur et précaution, a permis de sécuriser durablement l'église tout en préservant son intégrité. Le démontage de la flèche a constitué une étape nécessaire avant la réflexion sur l'avenir du clocher, afin de redonner à cet édifice emblématique une silhouette adaptée, respectueuse de son histoire et des exigences de sécurité actuelles.



Quelle flèche pour demain ?

Une étude structurelle a été effectuée par le bureau d'étude Ylex Architecture afin de s'assurer de l'état global de l'édifice.

La commune a choisi de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'une flèche et la restauration de la tour - clocher de l'église. La consultation a été mise en ligne le 9 janvier 2026 pour une réception des candidatures fin février. Les trois candidats sélectionnés remettront une intention architecturale fin avril. Une exposition des intentions sera réalisée en mai afin de recueillir le ressenti des habitants. Le choix du projet sera réalisé en juillet 2026. Suite à cette consultation, la commune pourra s'attacher à la recherche de financement et notamment via la Fondation du Patrimoine.

Agenda *Deiziataer*

📅 **Samedi 7 et dimanche 8 février : Festival « La Vie en Bulles »** (Org. LaPACH. Salle Beg er Lann - salle de motricité – bibliothèque - MDA)

📅 **Samedi 21 février : Repas dansant** (Org. T'Minions. Salle Beg er Lann)



📅 **Samedi 7 mars : Concours de belote** (Org. Loisirs et détente. Salle Beg er Lann)

📅 **Samedi 15 mars : Elections municipales** (1^{er} tour. Salle Beg er Lann)

📅 **Du 20 au 23 mars : Distribution de compost** (Salle Beg er Lann)

📅 **Samedi 22 mars : Elections municipales** (2^{ème} tour. Salle Beg er Lann)



📅 **Samedi 28 mars : Festitrad** (Org. Sonam'. Salle Beg er Lann - MDA)

📅 **Samedi 4 avril : Repas Soirée 90's/2000's** (Org. Avenir Sainte-Hélène. Salle Beg er Lann)